

La Sidra

DE LA SEMAINE

BALAK

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Balak, roi de Moav, engage le prophète Bilaam pour maudire le Peuple juif. Il est incapable d'y parvenir et ce sont des paroles de bénédictions qui sortent de sa bouche ainsi que la prédiction de la venue de Machia'h.

Le peuple faute avec les filles de Moav qui les poussent à pratiquer l'idolâtrie. L'un des chefs de tribu conduit publiquement une princesse Midianite dans sa tente. Pin'has les tue alors tous deux, ce qui met immédiatement fin à la plaie qui s'était abattue sur le peuple.

Le jour que nous commémorons ce Chabbat, le 17 Tamouz, est lié à cinq événements malheureux (Taanit 26a) qui se produisirent dans notre histoire. Non seulement devons-nous donc renforcer la manière dont « se tient le monde » et « existe le monde », par l'intermédiaire de notre service d'aujourd'hui, mais nous devons également faire jaillir « la qualité supérieure de la lumière sur l'obscurité » et « la qualité supérieure de la sagesse sur la folie ».

Ce concept est exprimé par Maïmonide. Dans son Traité sur les Jeûnes (5 :19), il écrit que dans le futur, ces jours seront transformés en fêtes, jours de bonheur et de réjouissance.

Il nous incombe donc de méditer sur les raisons des problèmes, c'est-à-dire sur « nos actes impies », pour pouvoir les corriger par la Techouva (retour à D.ieu). Et nous devons faire en sorte qu'ils soient totalement rectifiés.

Il est évident que chaque jour de jeûne fut institué en fonction d'une raison particulière le concernant et c'est dans cette direction que doivent porter nos efforts pour la corriger en faisant Techouva.

En ce qui concerne le 17 Tamouz, la Michna déclare : « Cinq événements eurent lieu le 17 Tamouz. » Le premier de ces événements, et donc le plus important, est la « destruction des Tables de la Loi ». Nous devons méditer sur la raison de leur destruction ainsi que sur ce qui peut être fait pour une rectification complète.

Au niveau le plus simple, nous pouvons observer que la destruction des Tables se réfère à la destruction de la Torah, et de la Torah telle qu'elle se manifeste dans les Tables, dans un état d'unité. La Loi Écrite, ce que l'on appelle « la Torah », était écrite sur un parchemin. La Torah Orale, fait allusion, à ce qui est appréhendé et compris par l'intellect humain. Dans les deux cas, la Torah constitue une entité différente de ce qui la contient, que ce soit le parchemin ou le processus intellectuel.

Par ailleurs, les Tables représentent l'unité dans la Torah. Les lettres de la Torah et les Tables se trouvaient unifiées par le fait que les premières étaient gravées sur les dernières. Il ne s'agis-

Edito

Comme une muraille

Inexorable. C'est ainsi que l'avancée des jours apparaît à nos yeux résignés. Et c'est aussi pourquoi cette semaine est celle du 17 Tamouz, le jeûne qui commémore notamment le jour où la première brèche fut faite dans la muraille de Jérusalem par l'ennemi venu de Babylone. Jour terrible, étape dramatique d'une chute dont toute l'ampleur apparaît trois semaines plus tard, avec le 9 Av, date de la destruction du Temple. Il est vrai que le peuple juif a une longue mémoire. Il est vrai aussi que, sans passé, l'avenir reste bien souvent dépourvu de sens. Pourtant, de tels événements ont-ils encore vraiment leur place dans notre vie ? Celui-ci est si ancien qu'il nous ramène au temps de Titus voire de Nabuchodonosor, en tous cas à cette antiquité dont ne subsistent que quelques reliques conservées par les musées, faut-il qu'on lui accorde encore une si grande place ? Ou peut-être, justement, cette brèche ouverte dans la muraille de la Ville nous livre-t-elle aussi un message ?

A l'époque où cette histoire arriva, aucune cité ne pouvait vivre durablement sans muraille. Sans cette protection, elle se trouvait à la portée de tous ses ennemis et elle ne tardait pas à disparaître sous leurs coups. A l'abri, elle pouvait, au contraire, se développer. C'est pourquoi, une brèche faite par l'ennemi était clairement une tragédie. La muraille n'était cependant pas une séparation radicale d'avec le monde extérieur. Des portes y étaient ouvertes afin de permettre l'entrée et la sortie, l'échange. Mais ces portes jouaient également un rôle éminent de régulation. Elles étaient closes ou ouvertes selon les besoins et selon la volonté de ses habitants qui en gardaient ainsi la maîtrise. Du reste, dans l'histoire des hommes, les tyrans prirent toujours grand soin d'raser les murailles des villes car l'indépendance que cela représentait ne pouvait leur convenir. Matériellement, nous sommes évidemment loin de telles préoccupations et, lorsqu'elles subsistent autour des villes anciennes, les murailles ne sont plus que vestiges historiques. Mais l'évolution du monde aussi a tendance à effacer les particularités des cultures et des modes de vie, à briser la diversité pour y substituer une sorte d'uniformité mondialisée, en affirmant qu'il s'agit là d'un progrès : n'abat-on pas des « murailles » ? Et pourtant, conserver une part de soi-même, fidèle, au fond de son âme, hors de toute atteinte, en avoir conscience, n'est-ce pas la clé de tout échange ? Car, si tous sont identiques, que pourrait-on voir en l'autre sinon une reproduction de soi ? La muraille nous susurre qu'il est beau de rester ce que l'on est et qu'il est nécessaire de protéger cela. La brèche nous crie que l'unité et la conscience peuvent être remises en cause par une pression indésirée. Sachons en être les défenseurs. Cette année, la date du 17 Tamouz tombe un Chabbat et le jeûne est donc reporté au lendemain. Le Chabbat, comme une muraille.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

Suite en page 2

Jeûne du 17 Tamouz repoussé

Dimanche 21 juillet Début : 3h 51 Fin : 22h 33

HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT BALAK

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 21h 28
Sortie : 22h 46

Bordeaux 21.24
Grenoble 21.00
Lille 21.32
Lyon 21.06

Marseille 20.55
Montpellier 21.02
Nancy 21.11
Nantes 21.37

Nice 20.49
Rouen 21.35
Strasbourg 21.05
Toulouse 21.12

A partir du dimanche 14 juillet 2019 Pose des Téléfines : 4h 36 Heure limite du Chema : 9h 58 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du mardi 16 au mercredi 17 juillet

Articles et contenu réalisés par le **Beth Loubavitch** | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV



sait pas d'une jonction de deux entités séparées mais d'une « unité unique », bien particulière.

Ce concept se reflète dans notre service de D.ieu. Quand un Juif étudie la Torah, il ne doit pas se considérer comme un individu autonome, séparé de la Torah. Mais les lettres de la Torah doivent plutôt se graver dans son essence, devenir une partie de lui-même. Le Talmud de Jérusalem (Chekalim 6 :1) déclare que la Torah, dans sa totalité, est contenue dans les Tables de la Loi. Chaque aspect de notre existence doit donc se lier à la Torah de telle manière qu'elle devienne gravée en nous et qu'il soit impossible de nous en différencier. Les lettres de la Torah constituent alors une partie-même de notre corps. Notre corps forme un avec notre âme, elle-même partie de D.ieu et, comme le déclare le Baal Chem Tov, « quand l'on saisit une partie de l'essence, c'est comme si on la saisissait entièrement. »

Nous pouvons tirer une leçon de ce qui précède, en ce concerne la destruction des Tables de la Loi. Dans une situation où l'on possède et accomplit chaque détail de la Torah, à l'exception de celui qui est souligné par les Tables, nous avons un sérieux problème. Cette faute est en elle-même suffisamment dommageable pour nécessiter l'institution d'un jeûne public.

Le corps du Juif est la propriété de D.ieu, et, en général, ne doit pas être ignoré. Le Maguid de Mézéritch nous enseigne qu'« un petit trou dans le corps fait un grand trou dans l'âme. » Il insiste donc sur l'importance de veiller à subvenir aux besoins de notre propre corps.

Cependant, lorsque les Tables sont brisées, c'est-à-dire que se trouve alors menacée

l'unité du Peuple juif avec la Torah, l'on peut ignorer les besoins physiques. Dans une telle situation, le fait de jeûner devient une Mitsva et permet de réparer une déficience spirituelle.

La Torah nous offre un certain nombre de moyens pour rectifier la destruction des Tables. Selon les déclarations de nos Sages, selon lesquelles Ahavat Israël, « l'amour du prochain », constitue « toute la Torah », il s'ensuit que l'on doit comprendre le rôle primordial de cette Mitsva dans la destruction des Tables de la Loi. Il faut savoir qu'elle survient précisément par Ahavat Israël. Moché les brisa pour minimiser la punition encourue par le Peuple juif pour avoir fabriqué un veau d'or et pour faciliter leur pardon.

Nous en tirons donc la conclusion de l'importance capitale d'intensifier nos efforts dans le domaine d'Ahavat Israël. Chaque acte dans ce sens nous lie « tous comme un. » Et cela aboutit à la bénédiction de D.ieu, comme nous le déclarons dans notre prière : « Bénis-nous, notre Père, tous comme un. » Et c'est alors que nous pouvons attirer sur nous les bénédictions illimitées et infinies de D.ieu.

Parmi les cinq événements qui eurent lieu de 17 Tamouz se trouve également la destruction de Jérusalem. C'est un jour où nos ennemis percèrent la muraille qui entourait et protégeait la ville.

Ce concept a son parallèle dans notre vie. Le nom hébreu de la ville de Jérusalem, Yerouchalayim, est composé de deux mots : Yir'a et Chalem, qui signifient : « peur complète ». Ce niveau de crainte embrasse la totalité de notre service divin et affecte tous les aspects de notre comportement. La crainte complète, comme tous les autres aspects de la Torah et des Mitsvot, doit être entourée d'une muraille, comme l'indiquent nos Sages : « Faites une barrière autour de la Torah ». Dans notre vie personnelle, cette barrière représente la pratique de la méditation, l'acceptation du Joug Divin et la qualité d'être prêt au sacrifice de soi. Quand cette muraille autour de Jérusalem est détruite, il est nécessaire d'instaurer un jeûne. En « perdant de la graisse et du sang », nous pouvons corriger les brèches de la muraille. Le jeûne est une Mitsva qui nous permet, lorsqu'on l'observe, de rétablir notre connexion avec D.ieu et de nous unir à Lui.

LISTE DES CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL DU 8 JUILLET AU 2 AOÛT 2019

• Paris 7 ^e -15 ^e	M. Y. Mergui	06 22 03 33 07	• Bry/Marne	Mme Asseraf	06 22 63 65 98
• Paris 12 ^e *	M. Y. Martinez	06 61 10 62 10	• Clichy/Levallois*	M. L. Uzan	06 49 54 35 66
• Paris 13 ^e	M. H. Assoulène	06 20 87 35 05	• Epinay	M. Y. Abrahami	06 11 42 15 33
• Paris 19 ^e	Secrétariat	07 67 57 65 01	• Fontenay/Bois	Mme Danan	07 55 77 07 77
• Paris 20 ^e	Mme Sabbath	06 23 20 53 39	• Les Lilas	Mme Sarfati	06 61 50 35 47
• Antony	M. Y. Bokobza	06 46 39 87 85	• Montrouge	Mme Mimoun	06 15 70 40 48
• Aubervilliers	Mme Koskas	01 43 52 48 41	• Neuilly/Seine	Mme Benhamou	06 69 72 15 53
• Bonneuil	Mme Altché	06 69 04 81 20	• Sarcelles	M. C. Albou	06 98 76 07 00
• Boulogne	M. M. Sojcher	06 20 44 07 63	• Villiers/Marne	M. M. Mergui	06 99 52 17 70
• Bondy/Pavillons	M. M. Ben Nephthali	06 08 02 48 06	• Yerres	M. E. Attal	06 87 51 66 27

* Ouvert en août

Etude du RAMBAM

• DIMANCHE 14 JUILLET - 11 TAMOUZ

Mitsva négative n° 294 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de punir une personne pour le péché qu'elle a commis sous contrainte, puisque, précisément, elle a agi sous la contrainte.

Mitsva négative n° 290 : Il nous est interdit de condamner un accusé (dans une affaire criminelle) sur la base d'une forte présomption même si elle conduit à une appréciation des faits pratiquement certaine.

• LUNDI 15 JUILLET - 12 TAMOUZ

Mitsva négative n° 279 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge de s'apitoyer sur celui qui a tué son prochain ou qui l'a privé de l'un de ses membres, au moment de fixer sa peine.

Mitsva négative n° 277 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge de se laisser influencer par un sentiment de pitié à l'égard du pauvre au cours du procès au point de rendre un jugement en sa faveur sous l'emprise de la compassion. Au contraire, il doit traiter le pauvre et le riche sur un pied d'égalité et contraindre la partie contre laquelle le jugement doit être rendu à faire le paiement qui lui incombe.

Mitsva négative n° 275 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'honorer une des parties plus que l'autre pendant le déroulement du procès.

Mitsva négative n° 278 : C'est l'interdiction faite au juge d'infléchir son jugement en défaveur d'une des parties, parce qu'il s'agit d'un méchant et d'un pécheur.

Mitsva négative n° 273 : C'est l'interdiction faite au juge de commettre une iniquité dans l'exercice de la justice.

• MARDI 16 JUILLET - 13 TAMOUZ

Mitsva négative n° 280 : Il est interdit au juge de fausser le droit des étrangers et des orphelins.

Mitsva positive n° 177 : Il s'agit du commandement nous incombant de traiter sur un plan d'égalité toutes les parties d'un litige et de

permettre à chacun d'exprimer son point de vue, qu'il parle longuement ou succinctement.

Mitsva négative n° 276 : Il est interdit au juge de se laisser intimider par crainte de la perfidie et de la méchanceté d'un homme au point de ne pas rendre un jugement équitable contre lui. Au contraire, il doit prononcer sa sentence sans tenir compte du dommage que cet homme pourrait ensuite lui causer.

Mitsva négative n° 274 : Il est interdit au juge d'accepter un présent des parties, même si son intention est de rendre une sentence impartiale.

• MERCREDI 17 JUILLET - 14 TAMOUZ

Mitsva négative n° 315 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de maudire le juge.

Mitsva négative n° 281 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'écouter les déclarations de l'un des justiciables si ce n'est en présence de la partie adverse.

Mitsva négative n° 316 : Il nous est interdit de maudire le chef du peuple.

• JEUDI 18 JUILLET - 15 TAMOUZ

Mitsva négative n° 317 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de maudire un Juif, qui qu'il soit.

Mitsva positive n° 178 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de témoigner devant les juges en indiquant tout ce que l'on sait.

• VENDREDI 19 JUILLET - 16 TAMOUZ

Mitsva positive n° 179 : Il s'agit du commandement nous enjoignant d'examiner à fond le témoignage des témoins et de les interroger minutieusement. C'est alors seulement que le jugement sera prononcé et que la décision sera communiquée.

• SAMEDI 20 JUILLET - 17 TAMOUZ

Mitsva négative n° 291 : C'est l'interdiction qui a été faite au témoin d'émettre un avis à propos du procès lors duquel il est appelé à faire sa déposition. Il doit s'en tenir à faire sa déposition sur ce qu'il a vu, sans rien ajouter, en laissant soin aux juges d'apprécier librement la portée de son témoignage.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

UN MESSAGE DANS LE CIEL

Il était trois heures du matin, en 1973, quand le couple Abrams eut le privilège de rencontrer pour la première fois le Rabbi de Loubavitch. C'était peu de temps avant leur mariage et les deux fiancés furent très impressionnés par la personnalité du Rabbi. M. Robert Abrams était le procureur général de l'état de New York, sa femme Diane était avocate.

Par la suite, tous deux eurent souvent l'occasion de demander au Rabbi de précieux conseils, surtout par rapport à leurs métiers et leur implication communautaire. Cependant, malgré la proximité qu'ils ressentaient avec le Rabbi qui était très ouvert à leurs problèmes, ils n'avaient jamais évoqué avec lui leur véritable souci personnel car ils ne voulaient pas profiter outre mesure de son temps précieux.

De fait, Robert et Diane s'étaient mariés assez tard. Ils avaient eu la joie de mettre au monde une fille, Ra'hel, alors que Diana avait déjà 39 ans. En grandissant, Ra'hel supplia ses parents de lui donner une petite sœur mais aucune naissance ne s'annonçait. De nombreux médecins avaient tenté d'aider Mme Abrams puis, au fil des ans, avaient abandonné tout espoir surtout qu'à son âge, une nouvelle grossesse pouvait s'avérer dangereuse. Attristée, Mme Abrams s'était résignée : elle devrait se contenter de s'occuper de leur fille unique, Ra'hel.

La surprise se produisit à Hochaana Rabba en 1984. Comme d'habitude, le Rabbi s'était tenu des heures durant devant la porte de sa Soucchah dans la cour de la synagogue du 770 Eastern Parkway à Brooklyn pour distribuer aux femmes et aux jeunes filles un morceau de gâteau au miel en leur souhaitant une bonne et douce année (les hommes avaient reçu le gâteau la veille de Yom Kippour). Mme Abrams passa devant le Rabbi qui lui adressa un regard radieux en lui donnant ce gâteau sur une serviette en papier. Déjà elle avançait pour laisser la place à la personne qui faisait la queue derrière elle quand le Rabbi lui fit signe

de revenir en lui tendant un deuxième morceau : « C'est pour le nouvel ajout dans la famille ! ».

Stupéfaite, Mme Abrams ne parvenait plus à bouger ; elle ne réussit même pas à murmurer Amen ! D'où le Rabbi savait-il quel était son souhait le plus cher ? Et même s'il savait – puisque le Rabbi connaissait les âmes de chacun – comment pouvait-elle encore donner naissance alors qu'elle avait déjà 49 ans et que les médecins l'avaient découragée de toute tentative en ce sens ?

Six semaines plus tard, Mme Abrams ressentit les premiers symptômes attestant que la bénédiction du Rabbi se réalisait ! Quand elle en parla à son médecin, celui-ci se montra sceptique et même à l'examen, il refusa d'admettre cette éventualité. Mais quelques semaines plus tard, il dut se rendre à l'évidence : M. et Mme Abrams allaient devenir parents pour la deuxième fois !

Les mois passèrent et, le jour venu, M. et Mme Abrams se rendirent à la maternité. La jeune Ra'hel était restée à la maison quand le téléphone sonna : elle reconnut la voix du secrétaire du Rabbi qui lui demandait des nouvelles de sa mère. « Elle vient justement de partir à la maternité ! » répondit Ra'hel très émue.

Par la suite, il s'avéra que c'était justement à cet instant que Mme Abrams donna naissance à une adorable petite fille qu'on nomma Binyamina d'après le prénom du père de M. Abrams, Binyamine.

A Hochaana Rabba, âgée de deux mois, la petite Binyamina fut présentée au Rabbi et reçut elle aussi un morceau de gâteau au miel... Le Rabbi fut heureux de la voir : « Je vois que vous avez amené un nouvel ajout à la famille ! ». Diane balbutia merci mais le Rabbi fit un signe vers le ciel : « Ce n'est pas moi ! ».

Le couple Abrams est persuadé que les bénédictions du Rabbi continuent de les accompagner comme le prouve l'épisode suivant : Ra'hel avait grandi et s'était mariée en Israël. Mais son mari souffrait de calculs rénaux et Diane avait entrepris le long voyage depuis les États-Unis afin de faire jouer ses relations médicales en faveur de son genre : cependant le problème persista et les médecins ne parvenaient pas à le soigner.

Inquiète, Diane se résolut néanmoins à retourner chez elle et prit l'avion. Elle aurait tant voulu aider sa fille et son gendre ! Combien elle aurait voulu pouvoir demander une bénédiction au Rabbi, se rassurer à la vue d'un sourire du Rabbi... Elle soupira et ceci n'échappa pas à un jeune 'Hassid de Loubavitch qui passait justement à côté d'elle alors qu'il proposait aux passagers de mettre les Téfilines. Il lui demanda gentiment ce qui la tracassait et elle lui raconta ce qu'elle avait sur le cœur. Le 'Hassid lui expliqua que le berger n'avait pas abandonné son troupeau et continuait de déverser ses bénédictions : même aujourd'hui, on pouvait demander conseils et bénédictions au Rabbi en écrivant des lettres qu'on déposait sur son Ohel (tombeau). Il lui raconta plusieurs récits de miracles qui s'étaient produits au Ohel au fil des années. Elle écoutait poliment, sans vraiment y croire.

Avant de proposer ses « services » à d'autres passagers, le jeune homme lui raconta qu'il avait dans sa tablette un enregistrement d'une réunion

'hassidique du Rabbi. Il lui confia l'appareil, elle mit les écouteurs et appuya sur le bouton. Soudain, elle se revit à l'époque bénie où elle avait participé pendant des heures à ces Farbrenguen.

La voix du Rabbi résonna très fort tandis qu'il terminait justement un discours dans le DVD. L'assemblée entonna un chant nostalgique puis elle vit le Rabbi parler à un homme qui s'était approché de lui : stupéfaite, elle constata que l'homme en question n'était autre que son mari ! Et elle entendit le Rabbi lui demander : « Comment va votre fille Ra'hel ? ».

Une sueur froide lui parcourut le dos. Des dizaines de milliers d'heures de ces réunions avaient été enregistrées et justement dans le film qu'on lui faisait voir et écouter, elle apercevait son mari passant devant le Rabbi qui lui demandait des nouvelles de sa fille !

« C'est justement ce que j'avais besoin d'entendre ! » raconte Mme Abrams avec émotion. « Je rêvais de me retrouver face à face avec le Rabbi et j'avais mérité une réponse aussi extraordinaire ! A plus de dix mille mètres d'altitude ! Je me trouvais littéralement transportée je n'avais plus besoin de m'inquiéter ! ».

Effectivement tout s'arrangea pour le mieux pour Ra'hel et son mari...

Sichat Hachavoua N° 1696

d'après le livre My Rebbe

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

LA GRANDEUR DE LA GÉNÉRATION

Le Talmud (Sanhédrin 38b) rapporte que Moïse vit le livre d'Adam, le premier homme, et il y découvrit toutes les générations à venir. Entre autres, il vit notre génération, celle qui précède la venue de Machia'h.

Il nota alors que ce serait une génération où la compréhension de D.ieu serait à un niveau très bas et que le service de D.ieu n'y serait ni profond ni authentique. Pourtant, constata-t-il, la pratique concrète des commandements de D.ieu continuerait avec don de soi et en dépit de toutes les difficultés.

Considérant tout cela, Moïse se sentit très humble : il vit et ressentit la grandeur des gens de cette génération et la perçut comme plus haute que la sienne propre.

(D'après Likoutei Dibourim vol.1 p. 220) H.N.

**ÉCLAIRONS
NOTRE QUOTIDIEN
EN REGARDANT
CHAQUE JOUR UNE
VIDÉO DU RABBI...**

**Recevoir par WhatsApp
la VIDÉO DU RABBI
sous-titrée en français**

**Comment recevoir la vidéo ?
Enregistrez le numéro
+33 7 81 53 60 93
dans vos contacts et envoyez
un message WhatsApp
en écrivant «OUI».**

*Un projet du Keren Chmouel - Beth Loubavitch IDF
en partenariat avec JEM France.*

AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

LE NUMERO

Service Porte à Porte **1** Service assuré avec Ahavat Israël

DE LA COMMUNAUTÉ
32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais
A 3MN DE LA PORTE DE PANTIN
Prise de RDV : Feivel Basanger
01 41 83 19 23 / 06 21 65 58 71

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE LE 17 TAMOUZ ?

Cette année, le jeûne du 17 Tamouz est repoussé au dimanche 21 juillet 2019.

On ne mange ni ne boit depuis le matin (à 3h 51, heure de Paris) jusqu'à la tombée de la nuit (22h 33 à Paris). On récite la prière « Avinou Malke-nou » le matin et l'après-midi.

C'est en ce jour que Moché Rabbéno (Moïse notre maître) brisa les premières Tables de la Loi à la suite du péché du veau d'or. Bien plus tard, le sacrifice quotidien fut interrompu lors du siège de Jérusalem. Une première brèche fut faite ce jour-là dans les murailles de la ville sainte. Enfin, Apostomos installa une idole dans le Temple et brûla un rouleau de la Torah, toujours un 17 Tamouz.

Durant les trois semaines suivantes, jusqu'au 9 Av (dimanche 11 août 2019), on augmente les dons à la Tsedaka. On évite d'acheter de nouveaux vêtements et on ne prononce pas la bénédiction « Chéhé'héyanou » (par exemple pour un fruit nouveau). On ne se coupe pas les cheveux et on ne célèbre pas de mariage. On évite de passer en jugement.

Suite à l'appel du Rabbi, à partir du 17 Tamouz, nous intensifions l'étude des lois de la construction du Temple (dans le livre d'Ezékiel, le traité Talmudique Midot et le Rambam – Maïmonide).

Durant les neuf jours qui précèdent le 9 Av (à partir du jeudi soir 1^{er} août 2019), on ne mange pas de viande et on ne boit pas de vin. Par contre, on assistera à un Siyoum (ou on l'écouterà sur la radio juive), ce qui est une joie permise durant cette période.

F.L.

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit – 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



ESHTEL
Gourmet

GLATT CACHER LAMEHADRINE

Traiteur • Plats de Chabbat



55 rue Petit - 75019 Paris

06 51 42 24 47

ב"ה

GARAGE DIRECT AUTO

Carrosserie
Peinture
Mécanique

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

SNS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE
SOLUTION NUMÉRIQUE SÉCURITÉ

☎ 01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

	Caméra & Vidéo-Surveillance
	Alarme & Télésurveillance
	Contrôle d'accès & Interphonie
	Serrurerie & Portes blindées
	Store, Volet & Rideau métallique
	Portail & Porte de garage

Le BETH LOUBAVITCH vous propose

2 SÉMINAIRES D'ÉTUDES AUX 2 ALPES

Pour étudiantes

du lundi 15
au lundi
29 juillet 2019

Hôtel ****
pension complète
Torah et Fun

Inscriptions :
01 82 88 62 88
seminaireetudiante@gmail.com

Pour étudiants
et familles

du dimanche 4
au dimanche
25 août 2019

Inscriptions :
01 45 26 87 60
En ligne:
bethloubavitch-etudiants.com
/seminaire

Egaleme nt :
Cours pour dames - Gan Israël
Epicerie cachère
Possibilité d'hébergement auprès des agences locales

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde – 92300 Levallois

01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



Votre Boîte de Tsédaka est pleine !

Vous pouvez également la déposer au Beth Loubavitch : 8, rue Lamartine - Paris 9^e ou 55, rue Petit - Paris 19^e

Contactez-nous au 01 45 26 87 60
Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.